

Compte Rendu de la Réunion du Conseil Municipal

Séance du 06 OCTOBRE 2011

Les Conseillers municipaux dûment convoqués se sont réunis à la Mairie le Jeudi 6 Octobre 2011 à 18/30

Présents : Mrs Mmes BLANC DUPUIS –RABION CADIOU PEIFFER RULLIER
CHORON BATAILLE DECOUX BATTAGLIA

Absent Mr GROUBACH

URBANISME

Monsieur le Maire, après avoir donné à chaque conseiller les règles du PPRI énonce les règles de constructibilité en zone rouge et notamment la possibilité de changer la destination d'un bâtiment déjà construit en respectant la hauteur NGF sans création d'un logement supplémentaire.

Il reprend l'historique du dossier urbanisme de Mme Tchantz à qui la première demande de permis de construire a été refusée, refus pour lequel elle a présenté un recours contre la Mairie auprès du Tribunal Administratif. Entretemps Mme Tchantz a déposé une deuxième demande de permis de construire reprenant les règles du PPRI telles qu'énoncées ci-dessus. Cette seconde demande, après instruction par les services de la DDTM étant conforme, est autorisée. Le mémoire qui sera adressé au Tribunal Administratif retracera cet historique

DEVIS

L'entreprise Bassat fait une proposition d'un montant de 2 152€ht pour carreler l'accès de l'école.

D'autres devis seront sollicités pour une budgétisation en 2012.

CCB

Le Conseil Municipal désigne deux commissaires titulaires et deux suppléants pour la commission intercommunale des impôts directs de la communauté de commune.

Titulaires Dominique CHORON Nathalie BATAILLE

Suppl2ants Robert DUPUIS RABION Jean Claude GROUBACH

SDDEG

Le SDEEG propose à la commune de passer une convention pour la mise en œuvre d'un partenariat entre les parties en matière de Maitrise de la demande en énergie sur le patrimoine éclairage public de la commune. Le Conseil municipal décide d'adhérer au partenariat du SDEEG à partir du 1^{er} Novembre 2011 pour s'achever le 31 Décembre 2013.

ASSURANCE

La proposition de la compagnie Allianz d'un montant de 370€ annuels pour couvrir le risque lié aux autorisations d'occupation du sol a été acceptée. Une attestation sera transmise à la Préfecture pour le calcul de la dotation s'y rapportant.

CNFPT

Le centre national de formation du personnel territorial soutenu par l'AMF demande aux communes de délibérer pour rétablir le taux de cotisation à 1% permettant de continuer les actions actuelles, le gouvernement ayant diminué ce taux à 0,90%. Le Conseil Municipal demande que soit rétabli le taux plafond de 1%

CAE

Le contrat de François Duchemin sera renouvelé pour 6 mois de Décembre 2011 à fin Mai 2012

TAXE D AMENAGEMENT

Cette taxe sera mise en place à compter de janvier 2012 pour les communes ayant un PLU au taux de 1%

Elle remplacera la taxe locale d'équipement qui est fixée à 3%.

Le Conseil Municipal fixe le taux de la taxe d'aménagement à compter du 1^{er} Janvier 2012 à 3%

FORUM PAYS

Le Pays du Libournais organise une rencontre entre demandeurs d'emploi et entreprises le 24 novembre prochain.

ADEPAC

La réfection de la Croix du cimetière s'élève à 974€TTC. La commune règlera cette facture, récupérera la TVA et percevra de l'association le montant hors taxe de ces travaux.

SYNDICAT DU COLLEGE

L'accès au collège devait être réalisé par la commune de Branne. Pour une réalisation dans les temps, le syndicat a pris en charge ces travaux espérant à tort récupérer les subventions qu'avait obtenues la commune de Branne.

Le syndicat a un déficit de 30 000€ sur ce programme. Le Président doit essayer d'obtenir une aide financière pour compenser cette perte.

La dissolution du syndicat est prévue pour 2012.

Le Conseil Général doit prendre à sa charge la gestion de la salle de sport.

DEMATERIALISATION

Le Conseil Municipal est favorable à l'acquisition d'un logiciel auprès de la CDC permettant la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité pour un coût mensuel de 18€.

SIVU D ASSAINISSEMENT DU BRANNAIS

L'avant projet de la station au près des moines à Branne a été présenté au conseil syndical.

Cette station est une filière de lits à macrophytes (bassins) d'une capacité de 1500EH.

Le coût estimé, station, réseaux de refoulement et rejet est de 1 200 000€TTC .La technique proposée pour le rejet qui est à lui seul de 245000€ Ht sera réétudiée.

DEPUTE

Mr Garraud sera à Cabara le 20 Octobre à 16H ; Au cours de sa visite, le Maire lui remettra un e demande de participation à l'équipement de la classe qui vient d'être créée. Une invitation sera faite à chaque conseiller.